

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

SÉANCE DU 22 MARS 2018

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 16 mars 2018, s'est réuni à 20h30 à l'Espace Roger Purel à Chenevières, sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Yvette COUDRAY, Sabine TIHA, Sabrina VAUDEVILLE, MM. Gérard FRANÇOIS, Christian GEX, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mme Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Alain VINCENT, Jean-Paul FRANÇOIS, Mmes Florence DUPAYS, Marie-Lucie HENRY, Bernadette GAUCHÉ, MM. François GENAY, Bernard VAUTRIN, Alain THIERY, José CASTELLANOS, Serge DESCLE, Etienne CREMEL, Mme Virginie BURTIN, MM. Hervé BERTRAND, Jean-Christophe AUBERT, Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Mmes Anne-Marie di MARINO, Joëlle di SANGRO, Laurie JOCHAUD du PLESSIX, MM. Jonathan HAUVILLER, Jacques LAMBLIN, Mmes Colette MANSUY, Catherine PAILLARD, MM. Bernard RECOUVREUR, Benoît TALLOT, Thibault VALOIS, Mmes Marie VIROUX, Claudine COLAS, MM. Pascal BURGAIN, Jean-Luc DEMANGE, Francis VILLAUME, Gérard COINSMANN, Gérard RITZ, Mme Damienne VILLAUME, MM. Jean-Marie LARDIN, Jean-Marie LECLERE, Pascal MARCHAL, Christian TISSOUX, Jacques PISTER, Laurent GELLENONCOURT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mmes Rose-Marie FALQUE (*remplacé par M. Yann KREMER*), Jocelyne CAREL, MM. Bruno MINUTIELLO (*remplacé par M. Mikaël SOUDANT*), Mme Caroline GEORGÉ (*pouvoir à M. François MEYER*), MM. Gérald FRANÇOIS (*remplacé M. Bruno RIVET*), Ghislain GALLAND, Mme Edith BAGARD (*pouvoir à Mme Marie VIROUX*), MM. Gérald BARDOT (*pouvoir à M. Jacques LAMBLIN*), Michel BOESCH (*pouvoir à M. Jonathan HAUVILLER*), Frédéric BREGEARD (*pouvoir à M. Bernard RECOUVREUR*), Christian FLAVENOT (*pouvoir à M. Ludovic CHAUMET*), François FRASNIER (*pouvoir à Mme Catherine PAILLARD*), Mmes Annie GUILLEMOT, Alexandra HUGO, Catherine LAURAIN (*pouvoir à M. Jean-Christophe AUBERT*), M. Jean-Luc LEFEUVRE (*pouvoir à Mme Colette MANSUY*), Mme Michèle WALTER (*pouvoir à Mme Laurie JOCHAUD du PLESSIX*), MM. Joël GERARD (*remplacé par Mme Mélanie CHERRIER*), Vincent VAUTHIER, Bernard ZABEL (*remplacé par M. Alain FORTIER*), René KRYZS, Mme Marie-Françoise MEYER (*remplacée par M. Claude CHATON*), M. Philippe ALAVOINE (*pouvoir à M. Francis VILLAUME*)

ÉTAIENT ABSENTS : M. Pascal BAUCHE, Mmes Brigitte FLEURANTIN, Anne LASSUS, Daphné VELTIN-DESSAUVAGES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie BURTIN

RAPPORTEUR : Mme Claudine COLAS

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 29 MARS 2018 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

DÉLIBÉRATION N° 2018-080 : Propreté – Convention EcoDDS – Avenant 1 à la convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets diffus spécifiques

EcoDDS est un éco-organisme, agréé en avril 2013, dédié aux déchets diffus des ménages (anciennement appelés déchets dangereux des ménages ou déchets ménagers spéciaux, DMS) ; il s'agit des peintures, solvants, produits phytosanitaires... collectés en déchetterie.

L'ex-Communauté de Communes du Lunévillois a signé en 2013 une convention avec EcoDDS pour la collecte et le traitement des déchets diffus spécifiques des ménages

EcoDDS a adopté une réévaluation du barème de soutiens aux collectivités territoriales et leur propose de signer l'avenant correspondant avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018.

Le nouveau barème 2018 est plus favorable à la collectivité que l'ancien. Il comprend trois types de réévaluations consacrées aux déchetteries municipales :

- Une hausse de la part forfaitaire
- Une segmentation en 4 tranches des déchetteries
- Une dotation complémentaire en nature portant sur les Equipements de Protection Individuelle

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, après avis du Bureau,

- Autorise le Président à signer l'avenant n ° 1 à la convention EcoDDS.

Fait et délibéré à Chenevières, le 22 mars 2018.

Pour expédition conforme,
Le Président,
Laurent de GOUVION SAINT CYR.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20180322-2018-080-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2018